

Règlement Concours photo 2023

« Les produits fermiers au naturel »

Organisé par la Chambre d'agriculture de la Loire et Paysans de la Loire

V2023_09_01

Article 1 : Présentation

Le présent concours photo est organisé par Paysans de la Loire et la Chambre d'agriculture de la Loire dans le cadre du marché de Noël des producteurs de nos terroirs, qui aura lieu du 15 au 17 décembre 2023 au Complexe d'Animation des Bords de Loire (CABL) situé Rue des Garennes 42160 Andrézieux Bouthéon.

Article 2 : Thématique

Le concours photo visera à mettre en valeur « les produits fermiers au naturel ». « On peut [...] définir de manière globale un produit fermier comme étant un produit élaboré par un agriculteur à partir des matières premières produites sur son exploitation ou transformées sous sa responsabilité¹ ». Les photos réalisées devront mettre en scène à la lumière naturelle un ou plusieurs produits issus de fermes ligériennes. En aucun cas la mention du producteur ne doit figurer dans la photographie.

Article 3 : Catégories et règle de qualification

Le concours sera divisé en deux catégories, avec une catégorie plus de 17 ans (né avant le 1^{er} septembre 2006) et une catégorie moins de 17 ans (né à partir du 1^{er} septembre 2006). Toute participation à ce concours est gratuite.

La photographie sera impérativement accompagnée d'un titre, ainsi que d'un descriptif de deux ou trois lignes afin de préciser le contexte, le lieu, le ou les produit(s) présenté(s), à faire mentionner dans le bulletin d'inscription.

Elle devra par ailleurs être de bonne résolution (min. 2500x2500 pixels), et envoyée en format JPG.

Article 4 : Dates et envoi des photos

Le concours débute le 8 septembre 2023 à minuit. La photo devra être envoyée par mail à l'adresse suivante : evenement@paysansdelaloire.fr avant dimanche 5 novembre 2023 23h59. Une seule photo doit être envoyée par mail (une photo + un bulletin d'inscription = un mail). Tout mail recevant plus d'une photo sera considéré comme non participant au concours, ainsi que tout mail reçu après la date butoir.

¹ Source : « Production fermière et circuits courts : Un vrai métier ! Inventaire des compétences nécessaires »
Chambre Agriculture https://extranet-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/120_Extra-Loire_img/Pages_thematiques/Elevage/CLASS_RESSOURCES_Production_ferriere_et_circuits_courts___un_vrai_metier___Inventaire_des_competences_necessaires.pdf

Dans l'objet du mail devra être indiqué « Concours photo 2023 +17 ans » ou « Concours photo 2023 -17 ans », selon la catégorie. Le bulletin d'inscription doit également figurer dans le mail sous peine de non-participation. (Voir modalités dans l'Article 7 en page 2).

Article 5 : Jury

Le vote du jury se déroulera courant du mois de novembre. Il sera composé de partenaires du marché (définis au préalable avec la Chambre d'agriculture). Les organisateurs du concours se réservent le droit de procéder à une pré-sélection de photos à présenter aux membres du jury.

Article 6 : Bulletin d'inscription

Lors de votre participation au concours, vous devez remplir le bulletin d'inscription que vous retrouverez en pièce jointe de ce règlement. Tout bulletin non complet ou illisible ne sera pas pris en compte pour la participation au concours.

Uniquement pour les participants à la catégorie moins de 17 ans, une autorisation parentale devra être remplie obligatoirement par le responsable légal. Toute participation d'un jeune de moins de 17 ans sans autorisation parentale ne sera pas prise en compte.

Article 7 : Dotations

Les organisateurs récompenseront les meilleures photos de la manière suivante :

Catégorie Adulte :

1^{er} Prix : Un panier garni (produits des fermiers exposant au Marché de Noël) + 4 places de cinéma au Cinéma le Family à Saint Just Saint Rambert

2^{ème} Prix : Un panier garni (produits des fermiers exposant au Marché de Noël) + 2 places de cinéma au Cinéma le Family à Saint Just Saint Rambert

3^{ème} Prix : Un panier garni (produits des fermiers exposant au Marché de Noël)

Catégorie Enfant :

1^{er} Prix : Un panier garni (produits des fermiers exposant au Marché de Noël) + un bon cadeau Escape Game + 4 places de cinéma au Cinéma le Family à Saint Just Saint Rambert

2^{ème} Prix : Un panier garni (produits des fermiers exposant au Marché de Noël) + 3 places de cinéma au Cinéma le Family à Saint Just Saint Rambert

3^{ème} Prix : Un panier garni (produits des fermiers exposant au Marché de Noël) + 2 places de cinéma au Cinéma le Family à Saint Just Saint Rambert

Paysans de la Loire et la Chambre d'Agriculture de la Loire se réservent le droit de modifier les lots proposés aux gagnants par des dotations similaires.

La remise des prix se tiendra lors du Marché de Noël des producteurs de nos terroirs.

Les lauréats seront contactés début décembre pour les informer de la date et de l'heure précises de la remise des prix.

Si l'un des gagnants n'est pas présent lors de la remise de prix, une tierce-personne peut venir récupérer en main propre le lot sous condition d'un justificatif d'identité et d'une autorisation manuscrite du gagnant.

En cas de non disponibilité le jour de l'évènement, le lot pourra être récupéré à l'adresse suivante : 43 avenue Albert Raimond 42272 Saint Priest en Jarez (accueil de la Chambre d'agriculture), avant le 31 janvier 2024. Si le gagnant n'a pas récupéré son lot avant la date butoir, il revient de droit à Paysans de la Loire et la Chambre d'Agriculture de la Loire.

Article 8 : Exposition des photos

Les photos des lauréats seront exposées toute la durée du marché et diffusées par Paysans de la Loire (journal papier, site internet, réseaux sociaux).

Les organisateurs se réservent la possibilité d'en exposer et diffuser d'autres parmi celles reçues.

Article 9 : Toute décision du jury est souveraine et sans appel.

Article 10 : La participation à ce concours implique de fait l'acceptation du présent règlement.

Fait à Saint Priest en Jarez, le 25 août 2023